



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-SAVOIE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Dossier de presse

Annecy, le 2 février 2023

## Bilan 2022: les chiffres de la sécurité

---



---

### Services de l'État de Haute-Savoie – contact presse

04.50.33.60.58 | 06.78.05.98.53 | [pref-communication@haute-savoie.gouv.fr](mailto:pref-communication@haute-savoie.gouv.fr)

[@Prefet74](https://twitter.com/Prefet74) | [www.haute-savoie.gouv.fr](http://www.haute-savoie.gouv.fr)

Rue du 30ème régiment d'infanterie - BP 2332 - 74 034 Annecy cedex – 04.50.33.60.00

## **I. La sécurité publique**

Les chiffres mentionnés correspondent au nombre de faits enregistrés par les forces de sécurité qui ont été commis en Haute-Savoie.

### **Bilan de l'année 2022**

Comme au niveau national, la plupart des indicateurs de délinquance sont en hausse dans le département de la Haute-Savoie par rapport à l'année 2021. L'année 2022 est caractérisée par les tendances suivantes :

#### **Hausse importante des atteintes aux biens**

**19 596 atteintes aux biens ont été enregistrées en 2022 contre 16 343 faits en 2021 soit une hausse de près de 20 %.**

Le nombre de cambriolages observé en 2022 est ainsi plus important qu'en 2021 et s'établit à 4137 contre 3637 l'an dernier soit une augmentation de 13,7 %.

Le nombre de vols avec violence s'élève à 276 en 2022, soit un nombre de fait identique à 2021. Pour rappel en 2018, on comptait 362 vols avec violence.

#### **Atteintes volontaires à l'intégrité physique**

**7154 faits enregistrés en 2022 contre 6875 en 2021 soit une hausse de 4,1 %.** Parmi celles-ci, on compte 833 faits de violences sexuelles en 2022 contre 772 en 2021 soit une augmentation de 7,9 %.

#### **Baisse du nombre d'escroqueries**

**5169 faits en 2022 contre 5281 faits en 2021, soit une diminution de 2,1%.**

#### **Poursuite de la mobilisation dans la lutte contre les stupéfiants**

Priorité du gouvernement, la lutte contre le trafic de stupéfiants a fortement impliqué les forces de sécurité.

Les services de sécurité du département ont ainsi pu constater au cours de cette année 2022, **3856** infractions à la législation des stupéfiants contre 4083 en 2021 soit un chiffre en baisse de 5,6%.

#### **Volet financier de la prévention de la délinquance**

**Les actions financées au titre du Fonds interministériel de prévention de la délinquance et de la radicalisation (FIPDR) ont représenté 465 000 euros en 2022.**

Les actions dédiées à la prévention de la délinquance, pour un montant de 190 000 euros, ont été réparties entre trois axes :

- les actions de prévention en faveur des mineurs et jeunes majeurs ;
- les actions de prévention des violences et d'aide aux victimes, et notamment à l'encontre des violences faites aux femmes ;
- les actions pour améliorer la tranquillité publique.

Les projets de prévention de la radicalisation ont été financés pour un montant de 34 000 euros. Concernant le programme sécurisation, la dotation s'est élevée à 141 000 euros, répartis entre trois types de travaux :

- les travaux de vidéoprotection des collectivités territoriales pour un montant de 105 406 euros.
- les travaux de sécurisation des écoles pour un montant de 19 553 euros.
- le financement d'équipements de la police municipale (gilets pare-balles, caméras-piétons) pour un montant de 16 040 euros.

### Les points clés de l'action de la gendarmerie en 2022

Une présence de voie publique qui n'a jamais été aussi importante avec, pour la première fois, le franchissement de la barre des 900 000 heures de patrouille sur une année.

Une lutte de tous les instants contre la violence routière conduisant à relever plus de 48 000 infractions en une année (niveau jamais atteint auparavant) dont plus de 28 000 pour les infractions graves génératrices d'accident (niveau inédit).

Un accompagnement des collectivités en matière de cybersécurité : durant le printemps plusieurs sessions d'informations ont été réalisées au sein du groupement avant le déploiement, à la rentrée, du dispositif I.M.M.U.N.I.T.É Cyber, questionnaire destiné aux collectivités et portant sur les mesures prises en matière de cybersécurité. 39 collectivités ont d'ores et déjà fait part de leur intérêt pour cet accompagnement de proximité et renvoyé leur questionnaire. 7 d'entre elles se sont vu remettre en retour l'état des lieux de la protection des systèmes informatiques de leur structure, baptisé [Di@GoNal](#).

Un mode d'action innovant en matière de lutte contre le vol de véhicules et la fraude à l'immatriculation : l'escadron départemental de sécurité routière a développé une expertise rare, recherchant tous types de fraude à l'immatriculation permettant alors de lutter indifféremment contre le vol de véhicules, la criminalité organisée (qui utilise des véhicules faussement immatriculés), la délinquance environnementale (non paiement de taxes carbone) ou encore les installations illicites sur terrain d'autrui (avec des véhicules irrégulièrement immatriculés). Ce dispositif sera décliné au niveau national en 2023.

Une rénovation de la formation Violences intrafamiliales (VIF) pour toujours mieux accueillir les victimes et appréhender ces situations complexes : Poursuivant l'objectif de former un tiers des militaires du groupement chaque année, une nouvelle architecture de formation a été élaborée permettant de former plus de 250 militaires en 2022.

Le lancement de la première journée portes ouvertes du groupement visant à aller vers la population que nous protégeons : 5 500 personnes ont ainsi été accueillies par les gendarmes du groupement en septembre 2022.

## Les points clés de l'action de la DDSP en 2022

La DDSP développe fortement la visibilité sur la voie publique notamment en veillant à accroître ses patrouilles, particulièrement les patrouilles pédestres et dans les transports en commun : hausse de 11 % des heures de présence sur la voie publique en 2022 (environ 198000 heures) et hausse de 60 % des patrouilles pédestres

Cette recherche de visibilité sur la voie publique, couplée à une volonté de développer le lien police population fait que la DDSP s'est pleinement engagée dans le dispositif de la réserve opérationnelle, la DDSP a employé ses premiers réservistes cette année dans plusieurs services tels que les festivités du 14 juillet, la foire de la Saint Jean ...

Les services de la police nationale ont initié une sensibilisation des élus au risque cyber avec des référents nationaux de la direction centrale de la police judiciaire cette automne à Annemasse, tous les élus du département sur le ressort de la ZPN étaient conviés, de nombreux étaient présents ou représenté

En matière de VIF, tous les commissariats du département comptent un groupe de protection de la famille pour accueillir au mieux les victimes et professionnaliser les unités en charge de ce contentieux sensible

En matière de harcèlement des trafiquants de stupéfiants et des points de deal, les interpellations, saisies en argent et en résine sont à leur plus haut niveau depuis plus de trois ans avec plus de 300000 euros saisis cette année

## Focus sur l'action de la police nationale dans le quartier de reconquête républicaine (QRR) d'Annemasse

Annoncé le 15 février 2021 lors de l'inauguration du nouvel hôtel de police par le ministre de l'Intérieur, le quartier de reconquête républicaine d'Annemasse regroupe les quartiers du Perrier, du Livron, de Château Rouge et compte trois points de deals cartographiés.

La brigade spécialisée de terrain (BST) a été créée le 8 février 2022 afin de répondre aux enjeux de délinquance du QRR, grâce à l'arrivée de gardiens de la paix en sortie d'école (13). Composée de 12 effectifs travaillant en cycle binaire de 10h00 à 21h08, la BST vise à lutter contre toutes les formes de délinquance dans le périmètre du QRR, tout particulièrement le trafic de stupéfiants, les violences urbaines, de recueillir du renseignement opérationnel et de développer le lien de confiance police/population conjointement avec les autres unités de police et les enquêteurs de la Sûreté Urbaine.

En 2022, le bilan du QRR apparaît positif avec :

- 11 groupes de partenariat opérationnel tenus sur le secteur ;
  - des partenariats directs établis entre le chef des unités d'appui opérationnel et les bailleurs sociaux sur le QRR ;

- 289 interpellations sur le QRR ;
  - la saisie de 12,7 kg de résine de cannabis, 4,0 kg d'herbe de cannabis et 246 g de cocaïne (hors procédure du Livron cf infra) ;
- la saisie de 5 920 € en avoirs criminels ;
- 130 amendes forfaitaires délictuelles pour détention de stupéfiants ;
  - le démantèlement du point de deal du Livron le 27 juin 2022 (7 interpellations et mise en examen, saisie de 37 900€, 1,2 kg de cocaïne, 10 kg de résine de cannabis, un fusil d'assaut AK 47 et 3 armes de poing) et le 22/11/2022 (3 interpellations complémentaires dans le cadre de cette même commission rogatoire).

La CSP d'Annemasse compte 4 blessures en service sur le quartier de reconquête républicaine en 2022.

En 2023, la police nationale a déjà procédé à 35 interpellations sur le quartier de reconquête républicaine et 13 amendes forfaitaires délictuelles.

L'année 2022 a été marquée, outre ce qui précède, par l'incendie involontaire d'un immeuble de 7 étages place Jean Jaurès le 16/06/2022.

En matière de violences urbaines, le QRR a connu un épisode le 8 septembre 2022 dans le quartier du Perrier : les policiers intervenants ont fait usage à plusieurs reprises du LBD pour disperser des individus hostiles leur jetant des projectiles suite à une interpellation place du Jumelage.

Le QRR a fait l'objet de 7 services d'ordre renforcés lors de la coupe du monde de football entre le 1er et le 18 décembre 2022 autour de la place de l'Etoile afin de prévenir des violences urbaines (nombreux tirs de mortier contre les forces de l'ordre, installation de barricades au Perrier, dégradations du mobilier urbain, incendie d'un véhicule).

## **II. Les contrôles aux frontières**

### **Augmentation des saisies dans les trafics illégaux par les douanes**



L'année 2022 a été marquée par de nombreuses saisies par la douane, plus importantes en

nombre et en volume qu'en 2021, et ce dans tous les domaines (stupéfiants, tabacs, argent liquide et contrefaçons). Les saisies les plus marquantes sont les suivantes :

- Stupéfiants : près de 3 millions d'euros de stupéfiants saisis ;
- Tabac : près de 120 kg saisis ;
- Manquement à l'obligation de déclaration : 7,6 millions d'euros appréhendés ;
- Contrefaçons : 15 000 articles appréhendés, notamment à l'occasion de la foire de la Saint-André ;
- Fiscalités (3,7 millions d'euros notifiés) : dans le cadre de la lutte contre l'utilisation de véhicules non dédouanés, près de 50 dossiers ont été traités et ont permis la récupération de plus de 800 000 euros de droits et taxes.

Dans le cadre de la lutte contre l'utilisation de véhicules non dédouanés, près de 50 dossiers ont été traités et ont permis la récupération de plus de 800 000 euros de droits et taxes.

### **La lutte contre l'immigration irrégulière**

En 2022, sur la frontière franco-italienne, la Direction interdépartementale de la police aux frontières (DIDPAF) d'Annemasse a enregistré une baisse des non admissions d'étrangers sans titres valides essentiellement due à la fin des restrictions sanitaires.

Au Tunnel du Mont Blanc, ce sont 1018 personnes qui ont été non admises en France et remises aux autorités italiennes.

Concernant l'interpellation d'étrangers en situation irrégulière, le Service de Police Aux Frontières Territorial (SPAFT) de Chamonix a augmenté de 82 % le nombre d'affaires traitées, ce qui est le résultat de diversification de leur activité vers d'autres vecteurs, notamment lors des nombreuses fermetures du tunnel. Cette tendance laisse entrevoir de nouvelles perspectives de travail pour ce service jusqu'à présent essentiellement actif au BCNJ d'Entrèves.

Sur la frontière franco-suisse, 1291 non-admissions ont été prononcées, chiffre stable malgré la fin des restrictions sanitaires, qui témoigne donc d'une hausse des tentatives de passage de personnes sans titres valides.

En 2022, la PAF a interpellé en zone frontalière franco-suisse 406 étrangers en situation irrégulière soit une hausse de 7,4% de l'activité.



### III. La lutte contre les violences faites aux femmes

Le Grenelle des violences conjugales, a conduit à l'adoption, le 25 novembre 2019, de 46 mesures fixant un cadre à l'action contre les violences faites aux femmes. Ces mesures visent à prévenir les violences, protéger les victimes, et sanctionner efficacement et rapidement les auteurs des violences. 6 dispositions additionnelles ont été définies au 9 juin 2021, notamment, le déploiement des téléphones grave danger et le renforcement du recours aux bracelets anti-rapprochement, deux dispositifs mis en place en 2021 et poursuivis en 2022 dans le département.

#### Hausse du nombre de victimes de violences intrafamiliales

Le nombre de victimes de violences intrafamiliales constatées par les forces de sécurité connaît une hausse de 3,4 % avec 2794 victimes en 2022 contre 2701 en 2021.

Les Intervenants sociaux en police et gendarmerie (ISPG) ont traité 717 dossiers de violences conjugales. Les ISPG jouent un rôle d'interface entre les services de police et de gendarmerie et les victimes. Ils accueillent, écoutent et informent les personnes reçues sur leurs droits, identifient les besoins et les orientent en fonction. La Haute-Savoie bénéficie de 4 postes à ce jour (secteur Annecy/Rumilly (222 situations traitées), secteur Annemasse (97 situations traitées), secteur Vallée de l'Arve (211 situations traitées) et secteur du Chablais (187 situations traitées).

#### Mobilisation des associations d'aide aux victimes

En Haute-Savoie, la prise en charge associative des victimes est assurée par 3 associations principales : Espace Femmes, l'AVIJ des Savoie et la CIDFF.



**Femmes victimes de violences et témoins** (mesures et téléphones utiles)

► Appelez le 17  
Pour intervention sur place des forces de l'ordre

► Allez dans une pharmacie

► Envoyez un sms sur 114

3 9 19  
Arrêtons les violences

**En Haute-Savoie, vous pouvez appeler :**

Espace Femmes : 04 50 97 61 90  
espacefemmes74@gmail.com

AVIJ des Savoie : 04 50 52 90 75  
avij.des.savoie@gmail.com

CIDFF : 04 50 09 52 40  
cidff.contact@cidff-id.fr

L'Association Espace Femmes gère l'accueil de jour des femmes victimes de violences, dispositif mis en place en 2019 dans le département. L'association assure ainsi :

- un accueil inconditionnel et une écoute ;
- une première information relative aux droits et aux dispositifs de recours existants ;
- une orientation vers les acteurs et services spécialisés.

Depuis 2015, l'État soutient l'association Espace Femmes pour assurer la mission de **référént violences conjugales**, et ainsi, veiller à la coordination des acteurs et à ce que tout soit mis en œuvre pour concourir à un retour à l'autonomie de la femme victime de violences.

En 2022, elle a accompagné **1040 femmes victimes de violences** et hébergé **105 femmes et 165 enfants (contre 66 en 2021)**. Sur la permanence téléphonique, relais du numéro d'information gratuit et anonyme 3919, l'association a reçu 1990 appels en 2022.



Enfin, **6816** entretiens ont été réalisés au cours de l'année dernière par l'association.

**L'AVIJ des Savoie** (Aide aux Victimes et Intervention Judiciaire), qui regroupe notamment juristes et psychologues, a accompagné **706 victimes en 2022** dans ses 3 bureaux d'aide aux victimes (Annecy, Thonon-les-Bains, Bonneville) et 110 victimes ont été prises en charge par un psychologue. L'AVIJ des Savoie a également **réalisé 269 évaluations personnalisées de victimes**.

L'AVIJ des Savoie a également suivi en 2022, 251 auteurs dans le cadre de stages de responsabilisation au cours de 13 sessions. 189 auteurs ont été suivis dans le cadre d'un contrôle judiciaire prononcé par l'une des 3 juridictions.

**Les permanences juridiques du CIDFF** (Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles) ont pour objectif d'informer le public sur ses droits dans des domaines variés, notamment en matière de droit de la famille et de droit civil. En 2022, l'association a réalisé **225 entretiens d'information sur les violences conjugales**.

### [Création d'une astreinte téléphonique 24h/24](#)

Depuis avril 2021, une **astreinte téléphonique 24h/24** est assurée par l'association Espace Femmes, avec le financement de l'État *via* la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) et le Conseil Départemental. En 2022, Espace Femmes a reçu **261 appels de partenaires sur le téléphone d'astreinte en semaine, 106 le week-end et 255 dans l'urgence**. Ces appels portaient sur des soutiens techniques sur une situation, l'orientation d'une victime (59 appels) ou une demande de mise en sécurité (50 appels et 99 enfants concernés).

L'AVIJ des Savoie, qui a été désignée comme associations référente pour l'octroi des **téléphones grave danger, en a distribué 67 en 2022 (33 en 2021)** sur les 71 dont est doté le département. L'association a également attribué **23 bracelets anti-rapprochement en 2022** sur l'ensemble du département.

### [Poursuite du dispositif « bons taxi »](#)

Depuis 2019, la Délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité (DDDFE) finance à hauteur de 4000 euros l'association Espace Femme pour délivrer des bons taxis. En 2022, **40 bons taxi ont été utilisés**.

Ces bons permettent aux victimes de violences conjugales qui ne disposent pas de la possibilité, notamment logistique, de rejoindre un hébergement en urgence. Si les mises en sécurité sont prioritaires, les bons peuvent également être utilisés pour aller faire effectuer des constatations par un médecin, rencontrer un avocat, se rendre à une audience, etc.

Lorsqu'ils sont en contact avec une victime, les services de police et de gendarmerie peuvent solliciter un bon taxi auprès de l'association Espace Femmes. Les autres professionnels (assistance sociale, santé, associations...) peuvent également appeler le 115, qui sollicitera le taxi le plus proche.

## Financement de l'État aux associations

En Haute-Savoie, l'État, à travers le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD), qui vise notamment à améliorer la prévention des violences faites aux femmes, les violences intrafamiliales, et l'aide aux victimes, a doté les associations à auteur de **190 000 euros**.

Dans le cadre du programme 137 «Égalité entre les femmes et les hommes», qui vise à impulser et coordonner les actions relatives à l'égalité entre les femmes et les hommes dans la vie professionnelle, économique, politique et sociale, à la promotion des droits et à la prévention et la lutte contre les violences sexistes, la DDDFE a accordé des subventions pour près de **110 000 euros** avec notamment :

- 40 000 euros à Espace Femmes pour son lieu d'écoute, d'accueil et d'orientation ;
- 30 000 euros à Espace Femmes pour le dispositif d'accueil de jour ;
- 4 000 euros à Espace Femmes pour les bons taxis à l'attention des forces de l'ordre dans le cadre des mises en sécurité ;
- 1 500 euros à Espace Femmes pour les interventions en milieu scolaire ;
- 8 000 euros à l'AVIJ des Savoie pour l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes de violences ;
- 1 500 euros à l'AVIJ des Savoie pour la formation des forces de l'ordre à la prise en charge des femmes victimes de violences ;
- 20 000 euros à l'association référente APRETO - APPART 74 dans la lutte contre la prostitution ;
- 2 000 euros à l'association iséroise Issue de Secours-RIALTO pour les formations sur les violences conjugales à l'attention des forces de l'ordre ;
- 2 000 euros à l'association Women Safe and Children sur l'accueil et l'accompagnement des femmes victimes.

#### IV. La sécurité routière

## SÉCURITÉ ROUTIÈRE **VIVRE, ENSEMBLE**

Au 31 décembre 2022, 44 personnes ont perdu la vie sur les routes de Haute-Savoie (29 en 2021, 32 en 2020, 63 en 2019), soit une augmentation de la mortalité de 52 % en un an.

Bilan provisoire de l'année 2022 et évolution par rapport à 2021 et 2019 :

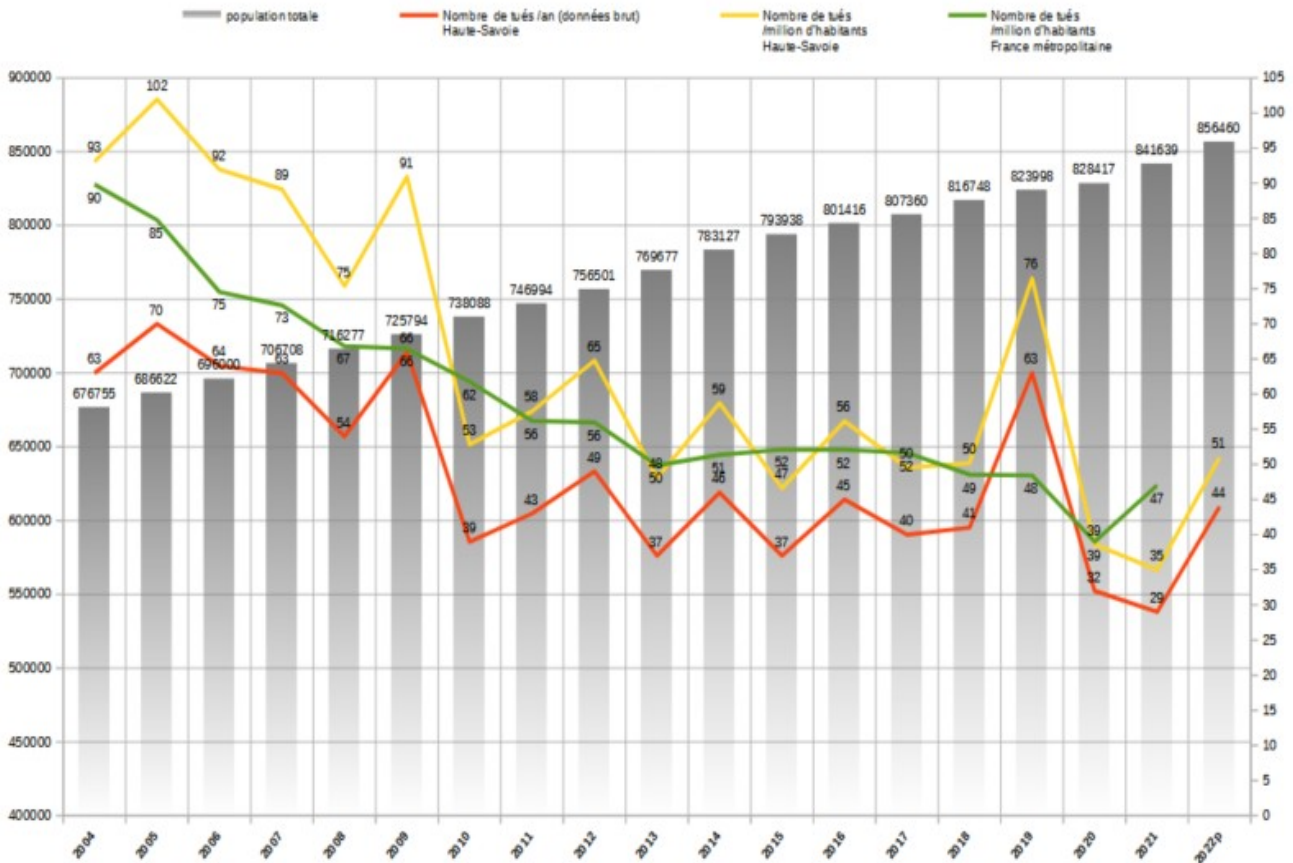


Accidentalité routière		Accidents corporels	Tués à 30 jours	Blessés	Dont hospitalisés
Du 1er janvier au 31 décembre 2022 (provisoire)		566	44	707	288
Du 1er janvier au 31 décembre 2021 (définitif)		453	29	558	239
2022/2021	Différence	113	15	149	49
	Evolution	+ 25 %	+ 52 %	+ 27 %	+ 21 %
	Tendance	↗	↗	↗	↗
Du 1er janvier au 31 décembre 2019 (définitif)		547	63	648	247
2022/2019	Différence	19	-19	59	41
	Evolution	+ 3 %	-30%	+ 9 %	+ 17 %
	Tendance	↗	↘	↗	↗

91 % des personnes décédées sont des résidents haut-savoyards (90 % sur la période 2019-2021, 90 % en 2019).

75 % sont des hommes (83 % en 2021 et 2020).

évolution du nombre de tués/million d'habitants par rapport l'évolution de la population en Haute-Savoie comparée à l'évolution du nombre de tués/million d'habitants en France métropolitaine



La mortalité routière de notre département en nombre de personnes tuées par million d'habitants s'élève à 51 en 2022, comme en 2017 et 2018. Elle suit la même tendance que celle de la France métropolitaine, excepté en 2019 (76 en Haute-Savoie, 48 au niveau national).

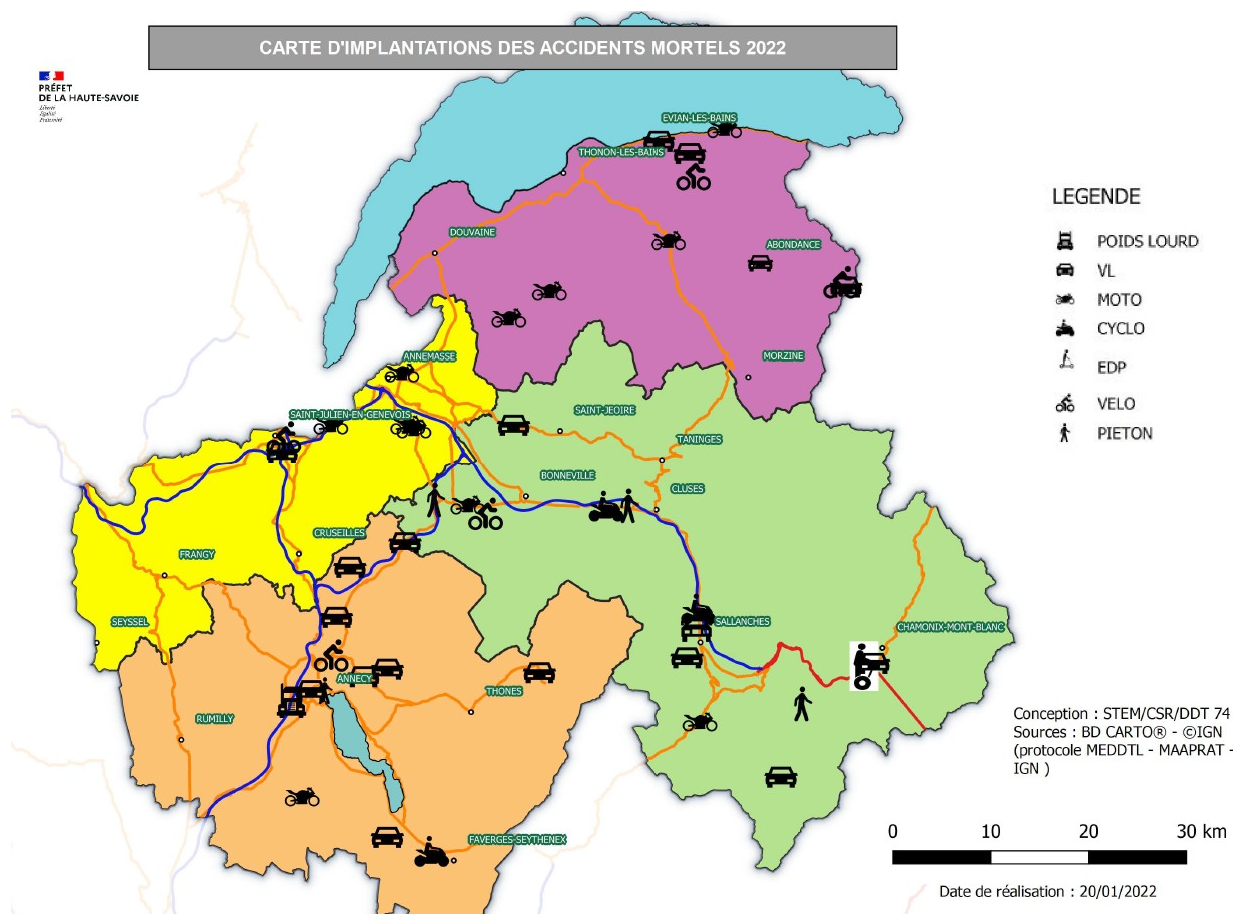
**Les faits marquants en 2022 :**

- toutes les catégories d'usagers sont concernées par une augmentation de la mortalité sauf les cyclistes (- 29 % par rapport à 2021);
- 54 % des tués (24 personnes décédées) sont des usagers vulnérables (79 % en 2021, 53% en 2020, 63% en 2019) ;
- La période estivale (juin à septembre) représente 41 % des accidents corporels (38 % en 2019) , mais reste la plus meurtrière avec 60 % des tués (26 personnes décédées) en 2022 (43 % en 2019 et 55 % sur le période 2017-2021) ;

- 64 % des accidents mortels (18 personnes décédées) se situent hors agglomération;
- 3 accidents mortels sur 5 (61%) se situent sur le réseau départemental (75 % en 2021, 72% en 2020, 65% en 2019) ;

- 2 classes d'âge sont toujours sur-représentées :

14% des personnes tuées ont entre 18-24 ans, 20 % ont plus de 65 ans alors qu'elles ne représentent respectivement que 7 % et 18 % de la population haut-savoiarde.



Les trois facteurs principaux identifiés dans les accidents mortels correspondent à des comportements à risque :

- la vitesse excessive ou inadaptée (31 % - rappel 39% en 2021);
- la conduite sous l'emprise de substance psycho-actives (46 %des personnes décédées - rappel 39 % en 2021) ;
- l'inattention (14 % - rappel 22% en 2021).

## **Répartition des tués par catégorie d'usagers :**

		Piéton	Cycliste	Deux roues motorisés			EDPM	Véhicules légers	Poids Lourds	Total
				Cyclo	Moto	Total				
2022	Nombre de tués	4	5	3	11	14	1	19	1	44
	Répartition	9 %	11 %	7 %	25 %	32 %	2 %	43 %	2 %	100 %
2021	Nombre de tués	3	7	2	8	10	0	9	0	29
	Répartition	10 %	24 %	7 %	28 %	34 %	0 %	31 %	0 %	100 %
2022/2021	Différence	1	-2	1	3	4	1	10	1	15
	Evolution	33 %	-29 %	50 %	38 %	40 %	NC	111 %	NC	52 %
	Tendance	∅	∅	∅	∅	∅	-	∅	-	∅

Toutes les catégories d'usagers sont concernés par l'augmentation de leur mortalité, exceptées les cyclistes.

Cependant il convient de souligner que le nombre de cycliste blessés en agglomération est en hausse de +25 % (comparé à 2019). Ils restent impliqués dans 11 % des accidents mortels en 2022 (24 % en 2021). Les cyclistes décédés avaient plus de 65 ans (67%), circulaient hors agglomération (67%), principalement pendant deux périodes : de février à mars (50%) et de juillet à septembre (50%), et étaient présumés responsables (50%).

Afin, bien que les deux roues motorisées ne représentent que 3 % du trafic, leur mortalité reste toujours élevée (32 % en 2022, 31 % sur la période 2017-2021). Ce sont principalement des hommes (93%), de 34 à 54 ans (57%), circulant hors agglomération (79%) en période estivale (86%). Les principales causes (cumulées) restent les mêmes : la vitesse excessive ou inadaptée (30%) ou des dépassements dangereux (29 %).

## **Les contrôles réalisés par les forces de l'ordre**

En 2022, les forces de l'ordre ont réalisé :

- 115 992 dépistages d'alcoolémie (105 207 en 2021, 120 469 en 2020, 124 418 en 2019) dont 2 611 se sont avérés positifs (2%) ;

- 17 466 dépistages de stupéfiants (12 977 en 2021, 9 324 en 2020, 6 370 en 2019) dont 1 920 se sont avérés positifs (11%) ;

- 10 876 véhicules contrôlés en excès de vitesse (12 274 en 2021, 12 171 en 2020, 10 818 en 2019) dont 1 165 en excès de vitesse supérieure à 40 km/h (en 2020 1 105 en excès de vitesse supérieure à 40 km/h soit 5 % de plus).

Chaque jour, dans notre département, ont été contrôlées par les forces de l'ordre :

- 7 personnes sous l'emprise de l'alcool (6 en 2021 et 2020, 9 en 2019) ;
- 5 personnes ayant consommé des stupéfiants (5 en 2021, 4 en 2020, 4 en 2019) ;

- 30 personnes en excès de vitesse (34 en 2021, 33 en 2020, 30 en 2019).

4 429 permis ont fait l'objet d'une procédure de suspension, soit 12 suspensions par jour (+9% en un an). Elles ont été prononcées :

- à 40 % pour conduite avec consommation délictuelle d'alcool ( 35 % en 2021) ;
- à 36 % pour conduite avec consommation de stupéfiant (35 % en 2021) ;
- à 23 % pour excès délictuel de vitesse (30 % en 2021).

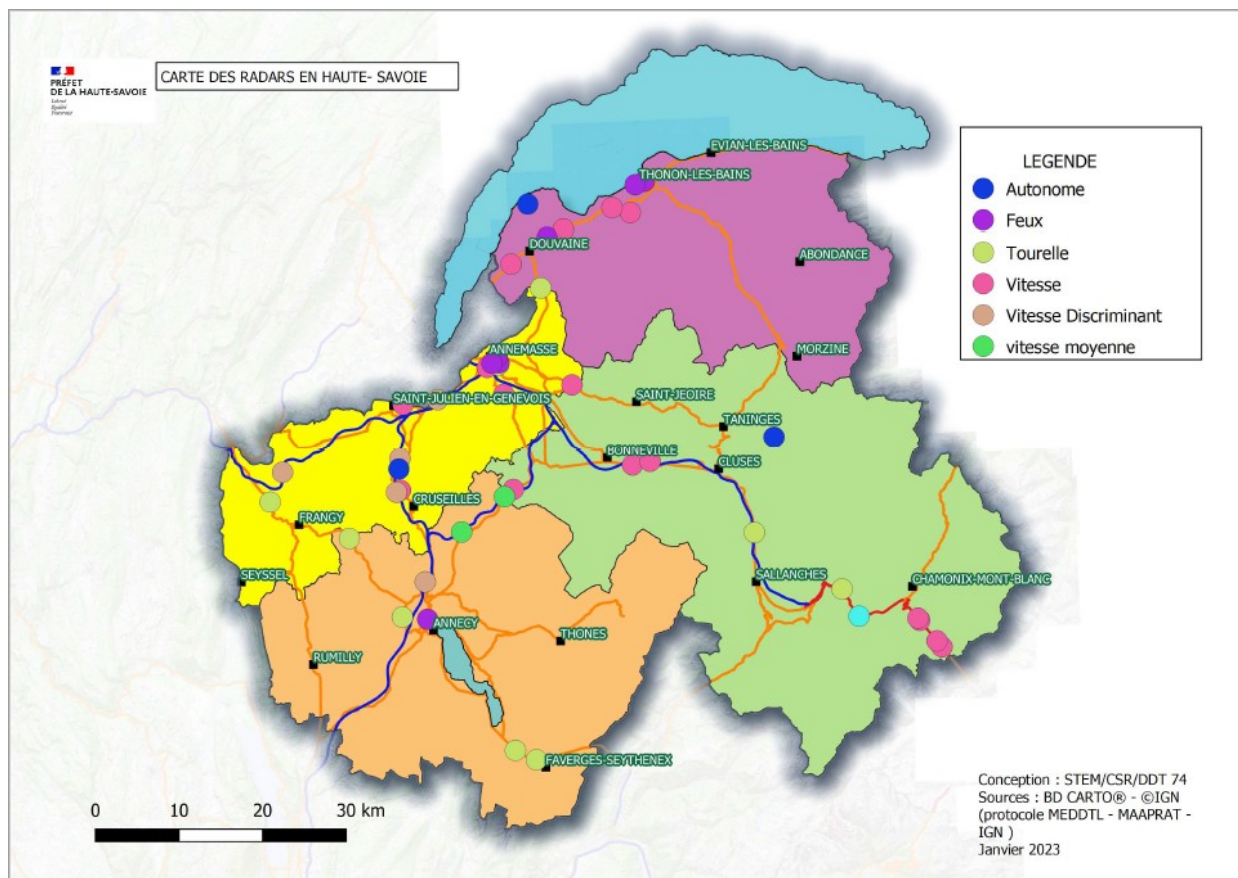
129 conducteurs non-récidivistes ayant été contrôlés avec une alcoolémie, certes délictuelle, mais modérée, ont eu la possibilité de bénéficier d'une alternative à la suspension de leur permis en équipant leur véhicule d'un éthylotest antidémarrage (+41 % comparé à 2021).

### Les contrôles réalisés par radars automatiques

Les radars automatiques ont permis de contrôler 376 037 véhicules en excès de vitesse, soit une augmentation de 21% par rapport à 2021.

Chaque jour, dans notre département, 1030 personnes sont contrôlées en excès de vitesse (860 en 2021).

Le parc des radars automatisés dans notre département est de 37 unités déployées sur l'ensemble du territoire en fonction de l'accidentalité. On dénombre 7 radars de feux, 5 radars discriminant, 1 radar vitesse moyenne et 24 radars fixes.



## Les actions d'information et de sensibilisation à la sécurité routière

156 actions de sécurité routière ont pu être réalisées (pour un montant de 86 465 euros), soit 1 action tous les 2 jours, en lien avec les thématiques du Document Général d'Orientation (DGO) 2018-2022 :

- 39 actions à destination des jeunes ;
- 51 actions pour la lutte contre l'alcool et les stupéfiants au volant ;
- 17 actions en direction des deux-roues motorisés ;
- 12 actions à destination des cyclistes ;
- 5 actions à destination des seniors ;
- 2 actions pour les entreprises.

### 2 manifestations grand public ont été organisées :

- un stand « La route se partage » lors des deux étapes haut-savoyardes du Tour de France (les 10 et 12 juillet 2022) ;
- le lancement des opérations « col cool » pendant la période estivale ( les 3 juillet, le 6 août et le 11 septembre 2022).





## Lancement des travaux concernant l'élaboration du document général d'orientations DGO 2023-2027

6 campagnes « grand public » ont été lancées sur 3 thématiques :

- 3 concernant la lutte contre les conduites sous l'emprise de substances psychoactives (alcool et stupéfiants) :

- une campagne de mise à disposition de toutes les communes de 2780 affiches « Sam, on le choisit avant de sortir ! » ;

- une campagne radio « au volant, cannabis ou alcool, votre permis s'envole » ( du 26/10 au 13/11 : 313 spots diffusés) ;

- une campagne de mise à disposition de 3 000 éthylotests chimiques en partenariat avec l'EDSR lors des vacances de fin d'année ;



- 2 campagnes de promotion du port d'un air-bag pour les deux roues motorisées sous la forme de set de table : 60 000 unités - 65 restaurants partenaires - 7 semaines

- du 25 avril au 22 mai (50 restaurants partenaires – 50 000 unités)

- du lundi 4 au dimanche 24 juillet (15 restaurants partenaires - 10 000 unités)



• 1 campagne d'information concernant « l'obligation des équipements hivernaux » : 65 000 sacs à pain distribués dans 150 boulangeries partenaires (du 7 au 17/11).

11 « commissions accident » permettant de finaliser la campagne des accidents mortels de 2021. Ces commissions ont pour objectif de partager l'analyse des causes principales des accidents mortels dans notre département, avec les acteurs de la sécurité routière, afin de mettre en place des actions de prévention, de répression, voire d'aménagement de voirie pour éviter qu'ils ne se reproduisent. Ces commissions sont notamment à l'origine des opérations Col Cool réalisées cet été avec les militaires de l'EDSR et des clubs de cyclotourisme, et des audits de conduite à destination des seniors.

Par ailleurs, 9 conférences de presse ou point presse ont été organisés. Les principales actions de sensibilisation ainsi que les campagnes de prévention ont également été relayées via le compte Twitter de la préfecture.

La coordination sécurité routière a mobilisé ses 28 intervenants départementaux de la sécurité routière (IDSR) tout au long de l'année pour la mise en œuvre et l'animation de l'ensemble de ces actions de prévention.